

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP

AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 286/2025

AUX ETABLISSEMENTS BBS

Après avoir reçu le contrat du marché n°VPM/MDNAC/CAB/031/2025, conclu avec le Ministère de la Défense Nationale, pour un montant total hors taxe dollars américains un million quatre cent vingt-sept mille deux cent septante trois, nonante trois centimes (USD 1 427 273,93) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains neuf mille neuf cent nonante, nonante deux centimes (USD 9 990,92), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 19/11/2025

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MBAYI

Directeur Général